

1. En phase diagnostic, réglage à 10 ppm mais utilisation de tubes colorimétriques (ou autres mesures immédiates) en première intention suivant l'ordre de toxicité pour tester la présence de polluant à seuil inférieur (benzène, chlorure de vinyle,...), suivant l'étude historique et l'analyse de risque
2. En phase travaux, point de départ avec le polluant le plus pénalisant. Dès disponibilité de données qualitatives et quantitatives (mesures piézaire, atmosphérique,...) le seuil peut être recalculé à partir d'une analyse pondérée, polluant par polluant.

AIDE AU CHOIX D'UNE PROTECTION RESPIRATOIRE – SSP

LIMITATIONS:

Ce logigramme est une aide au choix du niveau minimal d'APR, il ne se substitue en aucune manière au choix fait par l'intervenant en fonction de son analyse des risques a priori, ainsi qu'**aux mesures de protection collective à mettre en œuvre préalablement aux EPI**.
Ce choix relève de la responsabilité de l'employeur ou de son délégué sur chantier, en fonction des impératifs de la mission. L'opérateur devra préalablement avoir été formé à l'utilisation des EPI. La prise en compte des mesures d'air ambiant est indispensable si elles sont disponibles.

CONDITIONS:

Le matériel utilisé pour la prise de décision est le suivant : PID (lampe 10.6 eV), Détecteur 4 gaz (O2, CO, H2S, LIE).
La filtration dépend du temps de saturation de la cartouche. Pour déterminer la durée d'utilisation des cartouches, l'opérateur pourra s'inspirer du guide INRS ED 6106 -octobre 2011.

